

Subventions du Fonds d'Action pour l'Avortement Sécurisé (SAAF)

Guide d'orientation à l'usage des candidats

1. À propos du Fonds d'Action pour l'Avortement Sécurisé (SAAF)

Le SAAF est actuellement le seul fonds international qui se consacre exclusivement au droit à un avortement légal et sécurisé, en apportant son soutien à diverses organisations dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Nous cultivons la vision d'un monde dans lequel les femmes, les filles et les personnes ayant des identités de genre différentes voient leurs droits à l'avortement et à l'autonomie corporelle protégés, respectés et pleinement satisfaits. À travers notre soutien et nos financements, nous œuvrons activement pour déstigmatiser l'avortement et permettre à des organisations qui travaillent sur ce sujet d'entrer en relation avec d'autres partenaires qui partagent avec elles la même vision et les mêmes objectifs. L'idée est de soutenir et de faire progresser un mouvement intersectionnel destiné à faire avancer les droits reproductifs pour tous, en particulier pour les communautés les plus marginalisées. Pour plus d'informations sur notre travail, nous vous invitons à consulter notre [Théorie du changement](#).

Si vous souhaitez suivre régulièrement nos dernières annonces de financement ou les activités de nos organisations partenaires, vous pouvez également consulter notre [site internet](#) et vous inscrire à notre [newsletter](#).

Notre approche du financement

Le SAAF a été fondé en 2007 et entame désormais son 6^{ème} cycle de financement.

Notre Fonds propose à ses organisations partenaires des modes de subventions modulables et pluriannuelles, qui peuvent être utilisées dans le cadre de leurs missions globales, aussi bien que pour des projets spécifiques. **Nous pouvons financer n'importe quel projet en rapport avec**

l'avortement, ce qui comprend notamment la fourniture de prestations de services, le plaidoyer pour la défense des droits, la promotion des initiatives tendant aux changements des comportements, les campagnes publiques et bien plus.

Nous avons à cœur de financer des organisations qui partagent avant tout [nos valeurs](#) et dont le travail correspond à notre [Théorie du changement](#). Nous pensons que les questions de justice sociale sont interconnectées et que l'accès à l'avortement est intimement lié à l'égalité des sexes, des races et des origines ethniques. Il dépend aussi du niveau d'autonomisation des femmes, de leur degré de participation dans la société et du pouvoir dont elles disposent sur leur propre corps et sur leur liberté sexuelle. Nous accordons la priorité aux projets qui abordent l'avortement non seulement comme une question de santé publique, mais qui considèrent également l'accès à l'avortement dans le cadre des droits de l'Homme et de la transformation du genre.

Nous soutenons un très large éventail d'organisations. Vous pouvez (devriez) demander un financement au SAAF. Vous êtes éligible :

- Si votre organisation n'a jamais reçu de subvention internationale auparavant ;
- Si votre organisation œuvre récemment dans le domaine de l'avortement ;
- Si votre organisation n'est pas légalement enregistrée ;
- Si votre organisation est soucieuse d'agir en toute discrétion (à cet égard, nous accordons aussi des subventions de manière anonyme) ;

Nous encourageons particulièrement les candidatures d'organisations dont les membres travaillent avec ou sont dirigées par des personnes **dans le contexte local particulièrement confrontés à de fortes résistances communautaires en matière d'accès à l'avortement**, tels que :

- Les communautés économiquement marginalisées ou qui vivent dans la pauvreté
- Les populations indigènes
- Les personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que les réfugiés et les migrants
- Les membres de la communauté LGBTI+
- Les personnes vivant avec un handicap
- Les minorités raciales ou ethniques (au contexte local)
- Les travailleurs du sexe
- Les jeunes
- D'une manière générale, les membres de communautés qui, au contexte local qui font faces à de graves difficultés pour accéder librement à l'avortement

Par ailleurs, nous sommes aussi particulièrement attentifs aux demandes de financement venant d'organisations régionales situées géographiquement dans des zones où nous recevons peu de demandes (le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Afrique occidentale francophone, le Pacifique et les Caraïbes).

2. Conditions d'éligibilité

- Seules sont éligibles les organisations dont le revenu annuel en 2021 est inférieur ou égal à 1 500 000 USD.
- Votre organisation doit avoir son siège dans un [pays éligible](#) à recevoir les fonds du SAAF.
 - *Le fait d'avoir son siège social ne se limite pas à un simple enregistrement local. Nous ne finançons que les organisations dont les activités principales se déroulent dans les pays éligibles et qui peuvent définir leur propre stratégie, leur identité de marque et leur gouvernance de manière totalement indépendante des organisations internationales dont le siège se trouve dans l'hémisphère nord.*
 - *Nous ne finançons pas des organisations dans des pays autre que les pays éligibles, car la plus grande partie de nos fonds proviennent de dons émis par des organismes gouvernementaux, dont les subventions ne peuvent être légalement versées qu'à des organisations situées dans des pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'Aide officielle au développement, publiée par le [Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques \(CAD-OCDE\)](#).*
- Si votre organisation n'est pas enregistrée, il vous sera nécessaire d'avoir recours à une organisation légalement enregistrée dans un pays éligible en qualité de représentant fiscal qui agit comme détenteur de fonds ([veuillez-vous référer aux conditions ci-dessous si vous devriez postuler avec un sponsor fiscal](#))
- Les organisations régionales, ainsi que les réseaux et groupements d'organisations agissant sur le plan local ou régional, sont éligibles ([pour les modalités de candidature des groupements d'organisations, veuillez-vous référer aux conditions ci-dessous](#))

Nous ne finançons pas :

- Les individus
- Les ministères et agences gouvernementales
- Les départements universitaires
- Les organisations à but lucratif
- Les agences de l'ONU

- Les établissements, succursales ou bureaux locaux d'organisations internationales, même s'ils sont enregistrés dans un pays éligible (en ce qui concerne la notion de siège des organisations dans un pays éligible, veuillez-vous référer à la définition ci-dessus)
- Les organisations ayant leur siège dans des pays qui ne figurent pas sur la liste des pays éligibles

Demande de subvention au nom d'un groupement d'organisations

Si vous postulez en qualité de groupement d'organisations dans le cadre d'un consortium, il vous faut désigner une organisation chargée de représenter ce groupement. Le contrat sera alors signé avec l'organisation représentante. Celle-ci doit avoir son siège dans un pays éligible, et les organisations du groupement doivent également exercer leurs activités dans des pays éligibles.

Demande de subvention par l'intermédiaire d'un sponsor fiscal

Si votre organisation n'est pas enregistrée, il vous faut désigner un sponsor fiscal. Il sera bon de préalablement avoir l'accord de ce dernier. Votre demande devra mentionner le nom et les coordonnées du représentant fiscal.

Un sponsor fiscal est une organisation qui est habilitée de signer la demande de subvention au nom du demandeur. Ce représentant doit être basé dans l'un des pays éligibles et, de préférence, dans le pays où l'organisation demanderesse a son siège. Celle-ci doit justifier d'un accord écrit conclu avec son représentant fiscal qui définit la mission des parties et leurs responsabilités respectives. Le demandeur et le sponsor fiscal seront tous deux soumis à un contrôle de diligences requises qui sera effectué par le Secrétariat du SAAF.

3. Financements disponibles

Les termes et conditions énoncés dans ce guide de référence concernent l'octroi de la **subvention initiale** qui sera **allouée en 2022**. Si la demande de financement déposée par votre organisation est retenue, plus tard nous souhaitons pouvoir mettre à sa disposition un financement supplémentaire et lui accorder un nouveau calendrier pour la réalisation de ses objectifs.

Nous sommes bien conscients qu'un financement à long terme est nécessaire pour parvenir à un impact significatif et pour renforcer les organisations et leurs mouvements. Nous avons donc pour ambition et pour projet de proposer aux organisations candidates des financements supplémentaires à la fois plus conséquents et qui s'inscrivent sur le long terme, au-delà du montant des subventions initiales indiqués ci-dessous. Toutefois, **notre fonds ne garantit pas aux organisations le caractère automatique des rallonges de subventions**, car celles-ci dépendent de la collecte de fonds mis à la disposition du SAAF et des résultats obtenus par les organisations pendant la période de subvention initiale.

A. Guide aux organisations qui n'ont jamais reçu de subventions du SAAF

Ces termes et conditions s'appliquent exclusivement aux organisations qui n'ont jamais reçu de financement du SAAF auparavant, ou pour celles qui ont reçu un financement avant **septembre 2017**. Si vous avez reçu un financement du SAAF en septembre 2017 ou après, merci de suivre nos recommandations applicables organisations partenaires actuellement subventionnées par le SAAF ([section B ci-dessous](#)). En cas de doute, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : info@saafund.org.

Montant et durée de la subvention initiale

La subvention initiale est allouée pour un **montant maximal de 65 000 USD**, sur une durée maximale de **2 ans**. **La période de subvention débutera le 1^{er} octobre 2022**. Si vous souhaitez déposer une demande de subvention pour une durée inférieure à 2 ans, le montant du financement sera réduit en conséquence. Voici les différentes options proposées :

Durée de la subvention	Fin de la période de subvention	Montant maximum a alloué
2 ans	30 septembre 2024	65 000 USD
1 an 1/2	30 avril 2024	48 750 USD
1 an	30 septembre 2023	32 500 USD

Processus

La procédure de candidature se déroulera en trois étapes :

1. Soumission des notes conceptuelles
2. Entretien préliminaire avec le SAAF et contrôle de diligences requises
3. Soumission de proposition de subvention complète (pour les organisations sélectionnées)

Dans un premier temps, nous demanderons aux organisations candidates de déposer une note conceptuelle, comprenant des informations des organisations, la motivation aux objectifs et les attentes à atteindre dans le cadre du projet financé par le SAAF. Notre Secrétariat procédera à la revue des notes conceptuelles et retiendra les candidatures jugées éligibles au regard des

critères établis, puis sélectionnera les organisations ayant obtenu les meilleures évaluations en se basant sur l'étendue du portefeuille des organisations financées par le SAAF ([pour en savoir plus sur notre processus de prise de décision, ci-dessous plus d'informations](#)). La liste des candidatures retenues est ensuite soumise au Conseil d'administration du SAAF, pour délibération et approbation.

Les organisations présélectionnées par le Conseil d'administration sont alors invitées, dans un second temps, invitées par le Secrétariat du SAAF en vue d'un entretien préliminaire destiné à mieux cerner les activités et objectifs de votre organisation. Dans le cadre de cet entretien, nous procéderons également à des contrôles de diligences requises, qui porteront notamment sur la gouvernance de votre organisation, sur les procédures de contrôle interne dont elle est dotée, et sur son état financier.

Par suite de l'entretien préliminaire avec le Secrétariat du SAAF ainsi que les résultats du contrôle de la diligence requise, une sélection supplémentaire pourrait avoir lieu dont certaines organisations présélectionnées ne procéderont pas à la prochaine étape. Les organisations retenues à l'issue de cet entretien sont ensuite invitées par le Secrétariat, en dernier lieu de déposer leur demande de subvention complète. Plus d'informations sera communiquées ultérieurement aux organisations présélectionnées.

Calendrier

La date limite de dépôt des notes conceptuelles est fixée au **dimanche 20 février 2022 à 23h00 GMT (heure de Londres)**.

Calendrier	Date
Date limite de dépôt des notes conceptuelles	20 février 2022
Examen des notes conceptuelles par le Secrétariat Présélection et décision du Conseil d'administration	Entre fin février et fin avril 2022
Informations supplémentaires partagées aux organisations présélectionnées concernant la prochaine étape de sélection	Fin avril 2022
Entretien préliminaire avec le Secrétariat du SAAF et contrôle de diligences requises	Mai - mi-juin 2022
Invitation des organisations présélectionnées à déposer leur demande de subvention complète.	Fin juin 2022
Élaboration des propositions de subvention, contractualisation des financements	De juillet à septembre 2022
Début du projet	1 octobre 2022

B. Guide aux organisations partenaires actuellement subventionnées par le SAAF

Ces termes et conditions s'appliquent exclusivement aux organisations qui ont signé un accord de subvention avec le SAAF en septembre 2017 ou postérieurement, même si cet accord est déjà arrivé à terme. Si votre dernier accord de subvention avec le SAAF est antérieur à septembre 2017, vous n'êtes pas éligible aux conditions ci-après. Si votre organisation n'a jamais reçu de subventions du SAAF auparavant, ou si votre organisation a reçu des subventions du SAAF avant septembre 2017, veuillez suivre la procédure pour les organisations qui n'ont jamais reçu de subventions du SAAF ([section A ci-dessus](#)). En cas de doute, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : info@saafund.org.

Montant et durée de la subvention initiale

La subvention initiale est allouée pour un **montant maximal de 150 000 USD**, sur une durée maximale de **4 ans**. **La période de subvention débutera le 1^{er} juillet 2022**. Si vous souhaitez déposer une demande de subvention pour une durée inférieure à 4 ans, le montant du financement sera réduit en conséquence. Voici les différentes options proposées :

Durée de la subvention	Fin de la période de subvention	Montant total maximum a alloué
4 ans	30 juin 2026	150 000 USD
3 ans 1/2	31 décembre 2025	131 250 USD
3 ans	30 juin 2025	112 500 USD
2 ans 1/2	31 décembre 2024	93 750 USD

Processus

La procédure de candidature se déroulera en deux étapes :

1. Dépôt de note conceptuelle
2. Dépôt de proposition de subvention complète (pour les organisations sélectionnées)

Dans un premier temps, nous demanderons aux organisations candidates de déposer une note conceptuelle, comprenant des informations des organisations, la motivation aux objectifs et les attentes à atteindre dans le cadre du projet financé par le SAAF. Notre Secrétariat procédera à

la revue des notes conceptuelles et retiendra les candidatures jugées éligibles au regard des critères établis, puis sélectionnera les organisations ayant obtenu les meilleures évaluations en se basant sur l'étendue du portefeuille des organisations financées par le SAAF ([pour en savoir plus sur notre processus de prise de décision, ci-dessous plus d'informations](#)). La liste des candidatures retenues est ensuite soumise au Conseil d'administration du SAAF, pour délibération et approbation.

Les organisations présélectionnées par le Conseil d'administration sont alors, dans un second temps, invitées par le Secrétariat du SAAF de déposer leur demande de subvention complète, ce processus se déroulera à travers des séances de travail avec le secrétariat de la SAAF. Plus d'informations sera communiquées ultérieurement aux organisations présélectionnées.

Calendrier

La date limite de dépôt des notes conceptuelles est fixée au **dimanche 20 février 2022 à 23h00 GMT (heure de Londres)**.

Calendrier	Date
Date limite de dépôt des notes conceptuelles	20 février 2022
Examen des notes conceptuelle par le Secrétariat Présélection et décision du Conseil d'administration	Entre fin février et fin avril 2022
Invitation des organisations présélectionnées à déposer leur demande de subvention complète	Fin avril 2022
Élaboration des propositions de subvention, contrôle des diligences requises, contractualisation des financements	Entre mai et juin 2022
Début du projet	1^{er} juillet 2022

Des questions sur votre candidature ?

Le Secrétariat du SAAF organise des webinaires en ligne en anglais, français et espagnol, où vous pourrez poser toutes vos questions sur le processus de candidature, les formalités nécessaires et nos recommandations. La session en français est comme ci-dessous :

Sujet : Session de questions-réponses Round 6 (FR)

Heure : Fév 3, 2022 14:00 Londres

Rejoindre la réunion Zoom : <https://ippf.zoom.us/j/88923027772>

ID de la réunion : 889 2302 7772

N'oubliez pas de rejoindre notre [mailing liste](#) et de consulter régulièrement nos comptes [Twitter](#) et [Instagram](#) pour plus d'informations.

Pour toute autre question sur la procédure de candidature, ou pour toute question qui n'a pas été répondue dans le guide, vous pouvez également contacter l'équipe du SAAF à l'adresse suivante : info@saafund.org.

4. Comment remplir le formulaire de demande

Les demandes de candidature doivent être obligatoirement complétées à l'aide de notre formulaire en ligne. Veuillez suivre ce lien pour commencer la procédure de demande de subventionnement : https://form.jotform.com/SAAF_fund/application.

Nous n'accepterons pas les candidatures soumises dans d'autres formats. Si vous rencontrez des problèmes techniques pour compléter le formulaire de demande en ligne, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : info@saafund.org.

Le formulaire de candidature en ligne comporte deux pages :

- Page 1 : Vérification de l'éligibilité des candidats (à compléter avant de passer à la page 2)
- Page 2 : Toutes les autres questions

Une liste complète des questions du formulaire est accessible ([voir l'annexe 2](#)). Nous vous suggérons de parcourir les questions posées avant de commencer votre demande de subvention. Dans tous les cas, **il est IMPÉRATIF de compléter le formulaire en ligne.**

Langues

Le formulaire en ligne peut être rempli en **anglais, français ou espagnol**. Pour changer la langue du formulaire, cliquez sur la liste des langues en haut à droit.



SAAF
Safe Abortion Action Fund

Choisissez la langue ici

[ENGLISH] If the form appears in Spanish or French and you want to complete application in English, change the language at the top of this form.

[ESPAÑOL] Si el formulario aparece en inglés o francés y quiere completar la solicitud en español, cambie el idioma en la parte superior de este formulario.

[Veuillez lire le document d'orientation avant de remplir votre formulaire de demande \(lien vers le document d'orientation lorsqu'il sera disponible\).](#)

SAAF - Demande de financement (Cycle 6)

Instructions

Les questions du formulaire de candidature sont accompagnées, pour la plupart, de nos instructions ou de commentaires destinés à vous guider dans vos réponses. Ils sont indiqués en caractères bleus et en italique. Nous vous recommandons néanmoins de consulter la section suivante, qui contient des instructions plus spécifiques sur la manière de renseigner vos réponses.

Dans chaque champ de formulaire, vous devrez soit sélectionner des réponses prédéfinies dans une liste déroulante, soit cocher les cases correspondantes, soit écrire votre réponse dans un champ de texte ouvert.

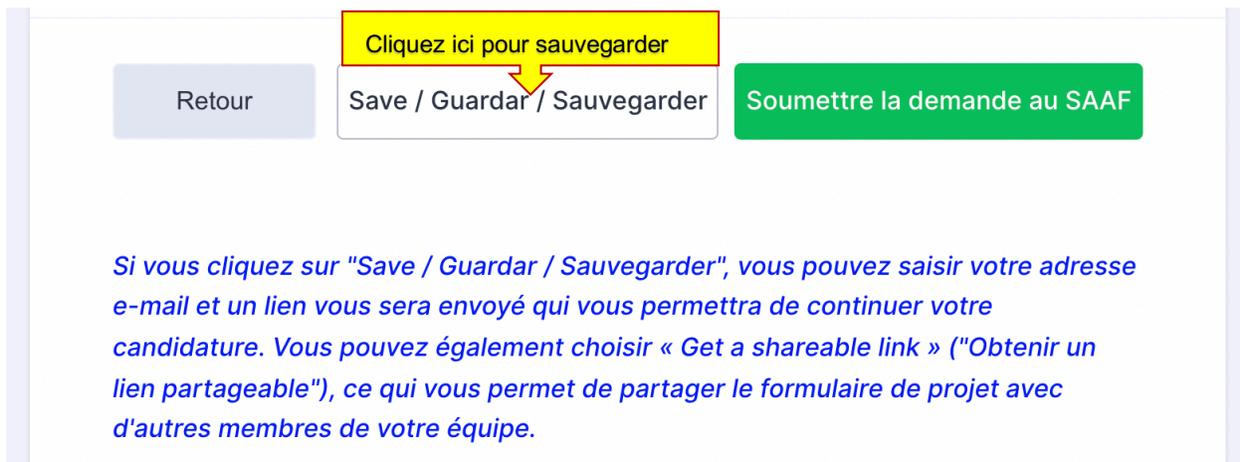
1. Dans quel pays se situe le siège de votre organisation ? * **QUESTION**

INSTRUCTIONS

Vous devez avoir votre siège social dans un pays éligible. Le fait d'avoir son siège social ne se limite pas à un simple enregistrement local. Nous ne finançons que les organisations dont les activités principales se déroulent dans les pays éligibles et qui peuvent définir leur propre stratégie, leur identité de marque et leur gouvernance de manière totalement indépendante des organisations internationales dont le siège se trouve dans le Nord. Si le pays ne figure pas sur la liste, vous n'êtes pas éligible.

Enregistrer et continuer plus tard

Il n'est pas obligatoire de compléter la demande de subvention en une seule fois. Vous trouverez en bas de la page 2 un bouton qui **vous permet de sauvegarder le progrès du formulaire et de le compléter ultérieurement.**



Retour

Cliquez ici pour sauvegarder

Save / Guardar / Sauvegarder

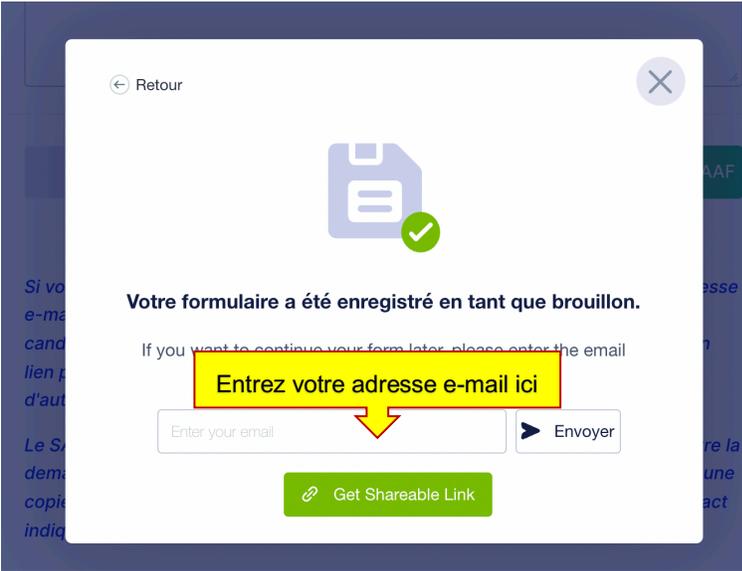
Soumettre la demande au SAAF

Si vous cliquez sur "Save / Guardar / Sauvegarder", vous pouvez saisir votre adresse e-mail et un lien vous sera envoyé qui vous permettra de continuer votre candidature. Vous pouvez également choisir « Get a shareable link » ("Obtenir un lien partageable"), ce qui vous permet de partager le formulaire de projet avec d'autres membres de votre équipe.

En cliquant sur le bouton « Save / Guardar / Sauvegarder », vous verrez la page ci-dessous. Il n'est pas nécessaire de vous inscrire avant de commencer à compléter le formulaire. Choisissez l'option « Ne pas créer de compte ».



Vous accéderez alors à la page ci-dessous. Vous devez saisir votre adresse e-mail. Un lien de validation vous sera envoyé pour pouvoir plus tard continuer votre demande. Vous pouvez également cliquer sur « Get a shareable link » (*Obtenir un lien partageable*), ce qui vous permet de partager le brouillon du formulaire avec d'autres membres de votre équipe.



Le SAAF ne pourra pas voir votre demande en ligne si vous ne cliquez pas sur le bouton « Soumettre la demande au SAAF ». Après avoir complété et soumis le formulaire en ligne, une copie de votre demande de subvention vous sera envoyée par e-mail. L'adresse e-mail de réception sera celui que vous aurez indiquée dans le formulaire. N'oubliez pas de vérifier que

vosre demande en ligne a bien été soumise et que vous avez bien reçu un e-mail de confirmation.

5. Directives spécifiques sur les résultats attendus et la logique du changement

Dans la section 6 du formulaire de demande, nous vous demandons de décrire :

- la problématique que vous envisagez d'aborder avec cette subvention
- les résultats que vous espérez obtenir
- et *comment* votre travail mènera à ces résultats attendus (ceci est la logique du changement)

Cette rubrique de votre candidature est primordiale, car elle permettra au SAAF de comprendre les objectifs que vous envisagez de mettre en œuvre à l'aide des fonds qui vous seront octroyés. Lisez attentivement les recommandations qui suivent avant de faire une demande de financement.

La problématique

Vous devez au préalable décrire la problématique que votre organisation entend aborder dans le cadre de ses objectifs **dans le cadre de ce financement**. Il est essentiel pour nous d'appréhender au mieux le contexte auquel votre organisation est confrontée et les résultats qu'elle entend se fixer. Vous êtes libres à cet égard d'inclure à votre proposition des données ou des statistiques. Vous pouvez ainsi utiliser toutes références utiles provenant par exemple de travaux précédemment menés par votre organisation, ou émanant de sources officielles nationales ou locales. Pour que votre base documentaire soit exploitable, il convient cependant de ne pas vous contenter d'une simple liste de données ou de statistiques. Il est en effet plus important de bien expliquer la problématique identifiée par votre organisation et d'en ressortir clairement le contexte.

Quels sont les résultats attendus ?

La mission et les objectifs de votre organisation doivent décrire les motifs de son engagement. Ils doivent ressortir les grands changements que celle-ci vise à atteindre. C'est ce « POURQUOI » votre organisation existe, c'est-à-dire, sa raison d'être.

Par contre, les **résultats** représentent les **changements que votre organisation espère réaliser tout au long de la période de subvention**. Ils correspondent aux objectifs que celle-ci s'est fixée comme conséquence directe de son engagement. Les résultats doivent refléter ce « POURQUOI »

votre organisation met en œuvre ses activités.

Considérations générales

- Les résultats dépendent essentiellement du contexte dans lequel la problématique se présente à votre organisation.
- Ils doivent décrire précisément les réalisations que celle-ci souhaite voir se concrétiser dans les délais qu'elle s'est fixée.
- Il ne faut donc PAS CONFONDRE les résultats attendus aux activités l'organisation. Les résultats ne sont PAS les éléments d'une activité. Ils sont plutôt le changement qu'une activité et ses résultats entraînent.
- Dans le langage des managers de projets, on parle de « résultats attendus ».
- Ces résultats attendus se traduisent par des changements tangibles qui peuvent être à la fois :
 - ↳ Constatées
 - ↳ Décrites
 - ↳ Et attribuées à une relation de cause à effet clairement identifiée (*les causes premières des changements constatés sont identifiées avec certitude*)
- À ce stade, cette étape descriptive concernant les résultats attendus de l'action de votre organisation pourra être ultérieurement complétée ou modifiée quand vous allez soumettre votre demande de subvention complète, ou dans le cadre de vos engagements avec l'équipes du SAAF. Mais d'ores et déjà nous souhaitons nous

On entend par résultats » :

Les évolutions que vous espérez voir se produire, grâce à votre implication, avant la fin de la période de subvention.

Il peut s'agir d'évolutions dans les **capacités** des individus (résultats à court terme).

[Connaissances, compétences, aptitudes organisationnelles, opinions, prises de conscience, attitudes, aspirations, enthousiasme, motivation, méthodes...]

Les résultats peuvent décrire aussi des **changements de comportements, de pratiques ou d'habitudes** (résultats à moyen terme).

[Prise de décision, action sociale, efficacité, comportements, élaboration de politiques, mise en œuvre de politiques, viabilité, accès...]

Important !

Des changements plus profonds, notamment en matière de santé, de liberté, de qualité et de conditions de vie, de bien-être ou d'autonomisation des individus, ne sont généralement pas réalisables dans le cadre de ce type de financement et ne peuvent être attribués à une seule organisation. Ces évolutions, qui sont le résultat d'« effets retard », ne rentrent pas dans le cadre des financements proposés par le Fonds. Nos financements portent uniquement sur des objectifs et des résultats de moindre ampleur, qui peuvent être réalisés par votre organisation pendant la période de subvention.

faire une idée aussi précise que possible sur les actions que votre organisation envisage de mettre en place.

Quelques bonnes pratiques pour écrire les résultats

- Veuillez décrire une seule idée force.
- Veillez à ne PAS expliquer en quoi consiste votre action, mais seulement **ce que vous en attendez**. [Évitez les expressions redondantes telles que « à travers, par, à cause de, menant à »]
- Veuillez ne PAS décrire les activités de votre organisation.
- Veuillez ne PAS décrire non plus les objectifs de votre organisation.
- Veillez à suivre une structure claire avec les seuls éléments utiles (sur la manière de procéder, vous pouvez vous référer aux instructions ci-dessous).

Comment écrire les résultats attendus ?

- Il vous appartient de réaliser une projection sur les résultats que vous souhaitez voir se concrétiser à l'issue de votre action. Il s'agit de décrire le fruit que vous en attendez.
- N'hésitez pas à utiliser les termes et les accords adéquats :
 - Utilisez des **expressions de mouvement**, qui traduisent la conduite de votre action
(*Augmentation, création, réalisation, développement, amélioration, mise en œuvre, renforcement, mise en valeur, réduction, adoption, intégration, diminution...*)
 - Indiquez **quels changements** vous attendez de votre action
(*Connaissance, sensibilisation, compétences, accès, capacité, résilience, acceptabilité, offre, qualité, motivation, comportement, modèle opérationnel, politiques, mise en œuvre, etc.*)
 - Indiquez **quelles populations** sont susceptibles d'être affectées par votre action
(*Personnes enceintes, organisations de plaidoyer, jeunes adultes de moins de 25 ans, travailleurs de santé, législateurs, communautés, journalistes, institutions spécifiques, grand public, travailleurs du sexe...*)
 - Indiquez à **quel endroit** les changements apportés par votre action sont susceptibles de se produire
(*Dans la région X, dans les districts X et Y, dans le pays Z*)

VERBE du changement	+	QUOI change	+	QUI change	+	OU
Réduire		La vulnérabilité aux menaces posées par la criminalité internationale		Des personnes		dans la région de X
Améliorer		L'accès aux services de santé reproductive et prénataux		Des professionnels de soins de santé		dans la région de X
Amplifier		L'accès à l'information sur la politique gouvernementale en matière de ressources environnementales		Des organisations de la société civile, particulièrement deux des femmes		dans le pays de X
Renforcer		La capacité des prestataires de santé à relever les défis nutritionnels		Des prestataires de soins de santé		dans les districts de X et Y

Adapté de [GAC's RBM How-to-Guide 2016](#), p. 37

Vérification des réponses apportées :

- Le résultat décrit est-il en rapport avec la problématique identifiée qui motive votre action ?
- Le résultat décrit est-il réaliste et peut-il être réalisé avant la fin de la période de subvention ?
- Le résultat décrit constitue-t-il une réelle évolution ou un réel changement ?
- Le résultat décrit contient-il une seule idée force ?
- Le résultat décrit indique-t-il la trajectoire de votre action et précise-t-il quelles sont les *populations visées ? quels changements ? à quel endroit ?*
- Le résultat décrit fait-il état des activités propres de votre organisation, ou de l'élément de ses activités. *(Si c'est le cas, n'en faites surtout pas mention !)*

Exemples de comment écrire le résultat :

Veillez noter que les propositions ci-dessous ne sont données qu'à titre d'exemples pour vous permettre de structurer vos résultats. Ces illustrations ne doivent en aucun cas influencer le contenu des actions que vous souhaitez mettre en place.

- ✓ Augmentation du nombre de femmes et de jeunes filles en situation vulnérable dans le pays X qui ont accès à des informations fiables ou à un soutien pour des soins complets d'avortement sécurisé, en particulier parmi les minorités marginalisées.

- ✓ Amélioration des comportements face à l'avortement parmi les personnels soignants ou les prestataires de soins, ou parmi les membres des équipes sanitaires, dans les bidonvilles de la ville de X.
- ✓ Amélioration de la qualité des soins cliniques de l'avortement dans les districts X et Y du nord du pays Z, en particulier sur l'admission des adolescentes.
- ✓ Sensibilisation accrue de certains groupes d'acteurs de la société civile dans la région de X sur les messages véhiculés par la campagne pour le droit à l'avortement (auprès des décideurs politiques, du grand public, des leaders d'opinion).
- ✓ Participation dans la mise en œuvre équitable de la nouvelle politique nationale en matière d'avortement, notamment dans sa prise en charge par les services de santé au sein des districts de X et Y.
- ✓ Diminution de l'opposition à la légalisation de l'avortement en cas de viol et d'inceste par le grand public dans le pays X.
- ✓ Accroissement du nombre de défenseurs du droit à l'avortement parmi les décideurs politiques de la région de X.
- ✓ Amélioration dans l'harmonisation des actions de partenariat parmi les organisations de défense du droit à l'avortement dans la région de X, concernant notamment leurs priorités et leurs objectifs communs et leurs engagements réciproques.
- ✓ Amplification de la couverture médiatique sur le plan local et régional favorable sur les questions touchant à l'avortement dans la région de X.
- ✓ Accroissement du nombre de partenaires soutenant le droit à l'avortement dans les districts de X, Y et Z, y compris parmi les alliés inhabituels.
- ✓ Renforcement de la capacité stratégique de l'organisation à soutenir les organisations partenaires dans leur travail collectif pour l'accès à l'avortement sécurisé dans la région de X.
- ✓ Sensibilisation accrue aux droits légaux à l'avortement et à l'accès aux services de soins auprès des jeunes de 15 à 24 ans dans les régions de X et de Y.
- ✓ Renforcement de la capacité de mobilisation parmi les jeunes décideurs dans les districts de X et Y de la région de Z, notamment à l'aide de stratégies de communication, de rassemblement et d'organisation.
- ✓ Renforcement des capacités de défense de l'organisation destinées à faire face aux menaces juridiques émanant de groupes militants opposés aux droits sexuels et reproductifs dans le pays de X.

Exemples de description incorrecte à ne PAS commettre :

S'abstenir de décrire les activités ou les résultats économiques de votre organisation (c'est-à-dire les produits ou services issus de ses activités). Ces résultats économiques sont un moyen d'atteindre vos objectifs, mais ils ne représentent pas le fruit attendu de votre action. Par exemple :

- X Fourniture à 30 prestataires de santé d'une formation théorique et pratique consacrée au « renforcement des capacités sur la clarification de valeurs et le changement des attitudes face à l'avortement » (CVTA).

S'abstenir de décrire comment le changement sera réalisé :

- X Amélioration des attitudes des prestataires de santé face à l'avortement *par l'organisation de formations de « renforcement des capacités sur la clarification de valeurs et le changement des attitudes face à l'avortement » (CVTA) dans la région de Z.*

S'abstenir des descriptions des mesures ou des objectifs :

- X L'examen comparé des tests a montré que 30 prestataires de santé ont affiché des scores plus élevés à l'issue de la formation CVTA.

S'abstenir de décrire plus qu'une idée principale :

- X *Renforcement accru* du soutien des législateurs pour l'avortement *et amélioration de la qualité* des services de soins à l'avortement dans le pays de Y.

S'abstenir de décrire les résultats contribuant à un changement d'impact général (non réalisable dans le cadre de la durée du projet) :

- X Amélioration des taux de mortalité liés à l'avortement dans le pays de X.

La logique du changement

Pour chacune des résultats dans votre note conceptuelle nous vous demandons également d'*explicit*er les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour atteindre le résultat que vous vous êtes fixé. C'est ce que nous appelons la « logique du changement ».

Qu'est-ce que la « logique du changement » ?

Les résultats attendus sont les changements que vous espérez obtenir grâce à vos actions pendant la durée de la subvention.

L'exposé des moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire la **méthode** pour y parvenir, forme ce que nous appelons votre « **logique du changement** » ou la **trajectoire de votre action** (vous avez probablement déjà rencontré cette expression sous une dénomination différente : théorie du projet, logique du projet ou théorie du changement). Cette étape est censée décrire les raisons qui vous permettent de penser que votre action aura l'effet escompté et comment elle conduira aux changements souhaités. En résumé, votre logique du changement représente le lien de cause à effet entre ce que réalise habituellement votre organisation et ce qu'elle compte effectivement réaliser dans le cadre de sa mission. Dans le cadre de votre demande de subvention, nous demandons dans un premier temps une description sommaire de la **logique du changement** de votre organisation au stade du dépôt de la note conceptuelle. Une description plus détaillée sera requise lors du dépôt de votre demande de subvention complète.



Votre logique du changement est susceptible d'évoluer au fil du temps.

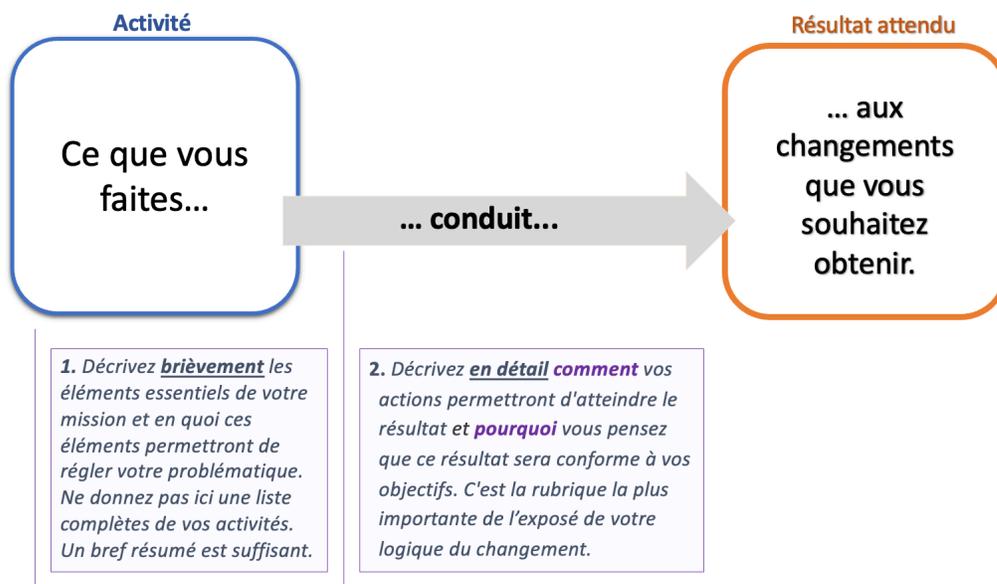
Au stade de votre demande initiale, la stratégie actuelle de votre organisation correspond à ses aspirations présentes et aux moyens envisagés à cet instant pour les concrétiser. Mais à mesure que ses actions se mettent en place, celle-ci peut être amenée par la suite à appréhender différemment les problématiques qui se présentent, ou à reconsidérer certaines hypothèses de travail qui se révéleraient inexactes. La situation de votre organisation est également susceptible d'évoluer dans le temps, ainsi que le contexte national dans lequel s'inscrit son action. C'est pourquoi, au cours du processus de subventionnement et pendant toute la durée de la période de subvention, la logique du changement de votre organisation doit être réévaluée régulièrement, au moins une fois au cours de chaque période de rapport annuel. Elle devra aussi faire l'objet, le cas échéant, des amendements ou modifications nécessaires, voire même d'une réorientation complète. L'examen périodique ou la réévaluation éventuelle de votre logique du changement doivent obéir à un processus de collaboration impliquant toutes les parties prenantes concernées. Ce travail de collaboration est destiné à vous conforter dans vos hypothèses de travail, aussi rigoureuses soient-elles, et d'augmenter ainsi vos chances de succès dans les résultats souhaités. La souplesse des financements alloués par le SAAF vous permettra donc de revoir à tout moment votre logique du changement, les activités qui en dépendent, ainsi que le budget consacré à ses actions, et ce pendant toute la période de subvention.

Comment exposer votre logique du changement

Au regard de vos résultats attendus, nous vous demanderons de décrire votre logique du changement.

Vous devrez réfléchir à la problématique que vous envisagez affronter et aux moyens que vous devrez déployer pour y parvenir. Vous devrez également anticiper les actions à mettre en place et décrire comment ces actions vont influencer sur les changements attendus. C'est l'ensemble de cet exposé qui constitue votre logique du changement. Vous devrez ensuite développer votre exposé en décrivant : 1°) ***brèvement*** les éléments essentiels de votre mission et en quoi ces éléments permettront de régler votre problématique ; 2°) ***de façon détaillée*** les moyens qui vous permettront d'atteindre le résultat que vous vous êtes fixé et ce qui vous autorise à penser que ce résultat sera conforme à vos objectifs.

Il est conseillé de répéter ce processus pour chacun des objectifs de votre mission.



Ce que votre exposé doit contenir :

- ↪ **Un bref résumé des principales activités que vous envisagez de mener pour atteindre un résultat particulier.** Sachez rester bref !
- ↪ **Un bref résumé des raisons pour lesquelles vous avez choisi de mettre en place ces activités.** Comment ces activités peuvent tendre à régler une problématique quelconque ou à satisfaire un besoin spécifique ? Sachez rester bref là aussi !
- ↪ **Comment ces actions conduiront-elles au résultat attendu ?** Veuillez décrire en détail quelles seront concrètement les changements observés à l'issue de vos activités. Veuillez ici à

être plus exhaustif dans vos développements. Projetez-vous au-delà des actions mises en place et décrivez clairement quelles en seront les manifestations concrètes sur le terrain.

- ↪ **Qu'est-ce qui vous fait raisonnablement penser qu'une action particulière aura l'effet escompté ?** Êtes-vous convaincu que votre logique du changement fonctionnera conformément aux précédentes actions menées par votre organisation ou en vous basant sur les résultats d'autres organisations ? Ou sur une théorie qui a fait ses preuves ? S'agit-il d'une action dont les effets n'ont pas encore été mesurés ou testés, mais dont vous supposez qu'elle pourrait avoir l'effet escompté et qu'elle mériterait d'être tentée ?

Vérification des réponses apportées :

- Avez-vous défini une logique du changement distincte pour chacun de vos objectifs ?
- Les changements décrits peuvent-ils être le résultat des actions conduites par votre organisation et sont-ils réalisables pendant la période de subvention ?
- Les actions menées dans le cadre du financement alloué seront évaluées en fonction de vos **résultats** et de votre **logique du changement**. Serez-vous en mesure de constater, de décrire et de rendre compte clairement des changements opérés par rapport aux objectifs affichés ?
- Votre logique du changement expose-t-elle les changements attendus comme conséquence directe de vos actions, en faisant bien abstraction des activités habituelles et des résultats économiques de votre organisation ?

Exemples d'exposé de votre logique du changement :

Veillez noter que les propositions ci-dessous ne sont données qu'à titre d'exemples pour vous permettre de structurer vos réponses. Ces illustrations ne doivent en aucun cas influencer le contenu des actions que vous souhaitez mettre en place.

EXEMPLE 1

Résultat attendu :

Augmentation du nombre des avortements médicamenteux autogérés dans le cadre de notre modèle d'accompagnement, en particulier pour les jeunes de moins de 25 ans dans les districts de X, Y et Z.

Stratégie du changement :

Dans le contexte qui est le nôtre, l'accès à l'avortement est extrêmement limité dans le pays de X. Un plus grand nombre de candidates à l'avortement seraient susceptibles de bénéficier d'un accès médicamenteux si elles étaient mieux informées sur leurs droits à l'avortement et sur la diminution des risques encourus, ainsi que sur la manière pour elles de recourir librement à l'avortement médicamenteux en toute sécurité et en toute confidentialité. Ce manque d'informations précises à cet égard fait encore plus défaut chez les jeunes de moins de 25 ans,

dans la mesure où ces individus ont souvent le sentiment qu'aucun service décent de santé sexuelle et reproductive n'est mis à leur disposition. Nous envisageons de pallier cette difficulté en lançant une campagne d'information dans les districts de X, Y et Z, ciblée plus particulièrement en direction des jeunes populations, au moyen de messages diffusés par les radios, par les réseaux sociaux ou par voie d'affichage. Cette campagne nous permettra de communiquer et d'échanger sur les motifs légaux qui autorisent l'avortement dans le pays, mais aussi sur les avortements autogérés et sécurisés en général, ou pratiqués dans le cadre de notre modèle d'accompagnement en particulier. Dans le même temps, nous prévoyons de renforcer nos capacités de fonctionnement pour pouvoir accompagner un plus grand nombre de personnes. Cet effort d'organisation passe par la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre un système de support électronique permettant le suivi des procédures et la conservation de nos travaux.

La campagne d'information permettra d'accroître la sensibilisation des populations aux questions relatives à l'avortement et aux motifs légaux ouvrant droit à l'avortement dans le pays. En particulier, le droit à l'avortement en cas de viol ou d'inceste reste encore méconnu, y compris chez les mineures de plus de 14 ans qui sont dispensées du recueillir le consentement de leurs parents ou tuteurs légaux. Nous en ferons un point central de notre campagne de communication et nous espérons ainsi obtenir un plus haut niveau de sensibilisation des populations sur ce sujet. Cette campagne est également destinée à mettre à la disposition des femmes concernées des coordonnées confidentielles, ainsi qu'une ligne d'assistance téléphonique pour leur permettre de trouver l'aide nécessaire. À ce titre, nous anticipons un accroissement des appels sur notre ligne d'assistance téléphonique. L'expérience rencontrée par les organisations voisines, qui œuvrent déjà en ce sens dans le pays de Y, a montré que ces campagnes d'information avaient pu aboutir à une sensibilisation plus accrue des populations et qu'elles avaient eu pour effet d'augmenter le nombre d'appels sur les lignes d'assistance téléphonique ouvertes à cet effet. Nous nous attendons à ce que cette augmentation soit particulièrement forte chez les jeunes de moins de 25 ans, dans la mesure où notre campagne de sensibilisation se concentrera principalement sur les espaces auxquels les populations jeunes ont généralement accès à ces informations et qui correspondent à leurs besoins et à leurs attentes.

Notre propre expérience, relayée par celle d'autres organisations qui œuvrent aussi dans ce domaine, nous apprend que la majorité des appelants qui contactent notre ligne d'assistance téléphonique finissent par avoir recours à un avortement autogéré, après avoir reçu les informations nécessaires et un soutien psychologique. Nous nous attendons donc à ce qu'un nombre accru d'appels sur notre plate-forme téléphonique se traduise aussi par un plus grand nombre d'avortements autogérés dans le cadre de notre modèle d'accompagnement. La mise en place d'outils de collecte de données standardisés et d'un système électronique de collecte de données nous permettra de conserver un suivi sur le nombre d'appelants et sur leur profil, notamment sur leur âge. Cela nous permettra également de savoir si les personnes qui nous sollicitent finissent ou non par avoir recours à l'avortement autogéré. Nous serons aussi en mesure d'évaluer les effets de nos actions et de déterminer si celles-ci ont entraîné les résultats attendus.

EXEMPLE 2

Résultat attendu :

Intensification des actions menées auprès des parlementaires du pays de Y pour la promulgation de la loi X sur l'avortement.

Stratégie d'évolution :

L'accès légal à l'avortement dans notre pays Y est extrêmement limité. Néanmoins, de récentes études largement médiatisées sur le plan national sur les conséquences néfastes de l'avortement à risque sur la santé et l'intégrité des femmes ont renforcé le soutien des autorités en faveur de l'avortement légal. Cette prise de conscience a donné lieu à un projet de loi visant à en élargir les motifs légaux. Ce contexte a également suscité un élan parmi les défenseurs de l'avortement, qui entendent tirer avantage de cette opportunité pour intensifier, à un moment décisif, leur soutien aux parlementaires en faveur de ce projet de loi. À ce jour, seuls X parlementaires ont exprimé leur soutien au projet de loi sur l'avortement, alors qu'un minimum de Y parlementaires est nécessaire pour que ce texte soit adopté. Notre action consiste donc à intervenir auprès des parlementaires, à l'occasion de réunions publiques ou privées, afin de recueillir leur assentiment et leur soutien. Dans le même temps, nous prévoyons d'organiser des réunions de sensibilisation dans leurs circonscriptions, destinées à éveiller les mentalités et à susciter le soutien de leurs électeurs. À cette occasion, nous réunirons l'ensemble des doléances reçues lors de ces campagnes de sensibilisation, pour les présenter aux parlementaires.

Nos opérations de lobbying permettront aussi de réunir, parmi les parlementaires, de nouveaux supporteurs ce projet de loi. Travaillant en partenariat avec un large panel d'experts en santé publique, en association également avec des groupes de défense des droits des femmes et avec des experts en droit, et forts de témoignages circonstanciés recueillis auprès de nombreuses femmes, notre organisation est en mesure de mettre en évidence les effets néfastes causés par le dispositif légal actuel, particulièrement restrictif. L'idée est aussi de comparer ces restrictions à la lumière de l'expérience vécue dans les pays voisins de X et Y, dont les lois sont plus libérales. En lien avec nos formations de renforcement des capacités sur la clarification de valeurs et le changement des attitudes face à l'avortement (CVTA), notre action vise à un changement des mentalités et des attitudes auprès des législateurs. L'idée, là aussi, est de sensibiliser ces derniers à la question de l'avortement à l'échelon national et à la réalité vécue par les habitants, sans oublier les implications qui en résultent pour la santé publique en général et pour l'économie du pays. Parallèlement, les renseignements fournis par notre groupe de défenseurs permettront aux parlementaires de mieux comprendre les différentes options qui s'offrent à eux pour prendre parti publiquement en faveur du projet de loi sur l'avortement, et de les placer en position de défendre eux-mêmes leur position contre les militants anti-avortement, sans perdre le soutien de leurs électeurs. C'est ainsi que nous avons d'ores et déjà recueilli le soutien de X parlementaires pour défendre ce projet.

Dans le même temps, nous espérons que nos réunions de sensibilisation au sein des

circonscriptions permettront de rehausser le niveau de connaissance des communautés locales et de susciter auprès d'elles une meilleure prise de conscience. Les données recueillies à l'occasion de nos opérations de sensibilisation feront l'objet de rapports qui seront communiqués aux parlementaires aux cours de nos activités de lobbying. Les représentants élus étant particulièrement sensibles aux réactions politiques de leurs électeurs, nous comptons sur la sensibilisation de leurs administrés au sein de leurs circonscriptions pour faire évoluer les esprits auprès de leurs parlementaires et nous permettre de faire avancer cette cause. Durant ce processus, nous resterons en rapport et en communication permanente avec la plateforme nationale ouverte en faveur du projet de loi sur l'avortement. Nous pourrions ainsi à la fois bénéficier de l'expertise de cette plate-forme, partager nos résultats et recueillir son soutien pour adapter nos stratégies en conséquence. Nous savons notamment que les risques de menaces ou de perte de soutien politique sont des facteurs importants, dont peut dépendre l'orientation de notre politique. C'est pourquoi il nous sera probablement nécessaire de réévaluer nos actions. Nous prévoyons également de documenter nos travaux, c'est-à-dire de rapporter les effets positifs et négatifs de nos activités, ceci afin de communiquer sur nos actions en cours et celles à venir.

Erreurs à ne PAS commettre dans l'exposé de votre logique du changement :

- X Inclure une description très détaillée ou complète des activités de votre organisation.**
Ce genre de description peut vous être utile en interne, mais elle doit être évitée dans l'exposé de votre logique du changement :
« Mise en place de groupes de discussion dans le cadre de la campagne de sensibilisation. Organisation d'une session de formation sur deux jours destinée à former les animateurs pour intervenir lors des réunions de sensibilisation. Préparation et impression de supports d'information. Organisation de X réunions d'information dans les villes de Y et Z ».
- X Omettre de préciser - ou préciser insuffisamment - en quoi une action menée peut conduire aux changements attendus :**
« Nous envisageons de tenir des réunions de lobbying pour susciter l'appui des parlementaires ».
- X Décrire une logique du changement qui n'est pas directement en lien avec le résultat attendu :**
« Un renforcement accru de la défense du projet de loi sur l'avortement entraînera alors une baisse de la mortalité dans le pays de X ».
- X Ne pas définir une logique du changement distincte pour chacun de vos objectifs.**
Chaque résultat nécessitera la mise en place d'un ensemble d'actions répondant à une logique du changement propre. Certains doublons peuvent toutefois être constatés dans la mesure où une même action peut contribuer à deux résultats différents pour deux

objectifs distincts. Dans ce cas, l'action correspondante figurera dans chaque stratégie d'évolution pour chaque résultat attendu, mais chaque résultat répondra toujours à une logique du changement unique.

6. Comment nos décisions sont-elles prises ?

À l'occasion de chaque cycle de financement, le SAAF reçoit un certain nombre de demandes de candidatures qu'il n'est cependant pas en mesure de financer toutes. Il importe donc que nous puissions disposer de critères déterminants pour justifier du bien fondé de nos décisions. Dans la répartition des fonctions au sein du SAAF, il appartient au Secrétariat de mettre en œuvre l'étape préparatoire de ce processus, tandis que le Conseil d'administration statue sur les demandes de financement.

À l'issue d'une première sélection, les notes conceptuelles éligibles sont évaluées et notées sur la base des critères suivants :

- État des relations antérieures de l'organisation avec le SAAF, notamment dans le cadre des accords contractuels passés avec le Fonds et dans la réalisation de ses objectifs (uniquement pour les partenaires actuels du SAAF)
- Qualité des travaux de l'organisation et cohérence des politiques avec les valeurs et la mission du SAAF
- Engagement de l'organisation à œuvrer en faveur de l'avortement
- Approche de l'organisation dans sa façon de concevoir la lutte contre les inégalités entre les sexes
- Les objectifs proposés et leur cohérence par rapport à la [Théorie du changement du SAAF](#)
- Intégration, au sein de l'organisation, de groupes communautaires confrontés aux difficultés d'accès à l'avortement (tant dans le quotidien de ses missions que dans ses structures internes)

Dans le cadre de la réalisation de sa Théorie du changement, le SAAF cherche à pouvoir disposer d'un portefeuille très diversifiés des organisations partenaires pour bénéficier de financements. Les notes conceptuelles qui reçoivent la meilleure évaluation sont prises en compte au stade de la présélection des candidatures mais des critères supplémentaires seront utilisés pour constituer le portefeuille.

Parmi les critères pris en compte, citons notamment : la répartition géographique des subventions (au moins 50 % des fonds sont destinés à l'Afrique subsaharienne), le leadership de l'organisation (la majorité des fonds vont à des organisations dirigées par des femmes) ou la variété des champs d'actions des organisations (les subventions allouées doivent contribuer à tous les domaines d'interventions en lien avec la Théorie du changement du SAAF).

Annexe 1 : Théorie du changement du SAAF

SAAF THÉORIE DU CHANGEMENT

VISION

Les droits humains à l'avortement et à l'autonomie corporelle des femmes, des filles et des personnes ayant des identités de genre différentes sont respectés, protégés et réalisés. Les personnes disposent des conditions nécessaires pour exercer ces droits.

OBJECTIF DU SAAF	RÔLE DU SECRETARIAT DU SAAF	RÉSULTATS	IMPACT
Le Fonds d'Action pour l'Avortement Sécurisé (SAAF) finance des organisations locales et communautaires qui améliorent l'accès et le soutien à l'avortement sécurisé.	FINANCEMENT		
	Chercher à maximiser le financement des stratégies sur le thème de l'avortement menées par et pour les communautés marginalisées, en garantissant des processus de financement flexibles et faciles à gérer	Progrès dans les cadres politiques qui soutiennent l'égalité des genres et la capacité des personnes à exercer leur droit à l'avortement	Des options dignes d'avortement sécurisé sont disponibles et accessibles à tous
	Faire participer les organisations financées à la création de l'agenda, à la prise de décision et à d'autres processus qui renforcent la confiance et la responsabilité	Organisations renforcées avec une meilleure capacité pour mettre en œuvre leurs stratégies	Des mouvements intersectionnels florissants font progresser le droit à l'avortement pour tous, en particulier pour les populations marginalisées
	Faire du plaidoyer auprès des donateurs afin d'accroître et de débloquer les ressources pour le droit à l'avortement	Changements dans les normes sociales et les attitudes qui soutiennent l'autonomie corporelle et le droit de chacun à un avortement sécurisé	L'avortement est décriminalisé ; les obstacles politiques et autres barrières structurelles à l'autonomie corporelle sont éliminés
		Preuves et partage des connaissances qui soutiennent des stratégies efficaces pour l'accès et le droit à l'avortement	L'avortement n'est pas stigmatisé
		Accès à des options d'avortement de qualité pour les femmes, les filles et les personnes ayant des identités de genre diverses	
		Mouvements dynamiques de la société civile œuvrant pour le droit à l'avortement sécurisé	
	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS		
	Réseautage et coordination		
	Partenariat technique		

Annexe 2 : Formulaire de demande pour la note conceptuelle

La liste complète des questions du formulaire est fournie ici à titre indicatif seulement. Les demandes de candidature doivent être obligatoirement complétées à l'aide de notre formulaire en ligne. Veuillez suivre ce lien pour commencer la procédure de demande de subventionnement : https://form.jotform.com/SAAF_fund/application.

Nous n'accepterons pas les candidatures soumises dans d'autres formats.

PARTIE 1: ÉLIGIBILITÉ

Question	Sous-titre de la question / Instructions	Options de réponse
1. Dans quel pays se situe le siège de votre organisation ?	Vous devez avoir votre siège social dans un pays éligible. Le fait d'avoir son siège social ne se limite pas à un simple enregistrement local. Nous ne finançons que les organisations dont les activités principales se déroulent dans les pays éligibles et qui peuvent définir leur propre stratégie, leur identité de marque et leur gouvernance de manière totalement indépendante des organisations internationales dont le siège se trouve dans le Nord. Si le pays ne figure pas sur la liste, vous n'êtes pas éligible.	Liste déroulante des pays éligibles.
2. Je confirme que mon organisation est une organisation ou un réseau local de la société civile à but non lucratif.	Le SAAF ne finance que les organisations locales de la société civile à but non lucratif. Le SAAF ne finance PAS les entités suivantes : - Individus - Ministères et agences gouvernementales	Oui/Non

	<ul style="list-style-type: none"> - Départements universitaires - Organisations à but lucratif - Agences de l'ONU - Succursales, affiliés ou bureaux locaux d'organisations internationales, même s'ils sont enregistrés dans un pays éligible. 	
3. Quel était le revenu total de votre organisation en 2021 ? Si le revenu de votre organisation était supérieur à 1,5 million US\$ en 2021, vous n'êtes PAS éligible.		<p>Liste déroulante avec parenthèses</p> <p>Moins de 50 000 US\$</p> <p>Entre 50 000 et 100 000 US\$</p> <p>Entre 100 000 et 250 000 US\$</p> <p>Entre 250 000 et 500 000 US\$</p> <p>Entre 500 000 et 1 million US\$</p> <p>Entre 1 million et 1,5 million d'US\$</p> <p>Supérieure à 1,5 million US\$</p>
4. Mon organisation est légalement enregistrée.	Un enregistrement légal n'est pas nécessaire. Mais si l'organisation n'est pas enregistrée, vous aurez besoin d'un sponsor fiscal.	Oui/Non
4a. Je confirme que mon organisation a un sponsor fiscal.	(visible uniquement pour l'organisation qui a besoin d'un parrainage fiscal)	Oui/Non

Seules les organisations qui répondent aux critères d'éligibilité pourront poursuivre leur candidature.

Partie 2 : Informations de contact

Titre de la question	Sous-titre de la question / Instructions	Options de réponse
5. Nom de l'organisation		Texte ouvert
6. Acronyme ou abréviation de l'organisation (facultatif)	Si vous avez un acronyme ou une abréviation préférées, saisissez-les ici. Si vous n'en avez pas, vous pouvez laisser la case vide.	Texte ouvert
7. Adresse complète de l'organisation		Texte ouvert
8. La ville où l'organisation est basée		Texte ouvert
9. Nom de la personne de contact Prénom Nom de famille		Texte ouvert
10. Rôle de la personne de contact dans l'organisation		Texte ouvert
11. Personne de contact :	La confirmation de votre	Texte ouvert

adresse e-mail	candidature sera envoyée à cette adresse e-mail.	
12. Deuxième adresse e-mail (facultatif)	Vous pouvez inclure une deuxième adresse e-mail si vous le souhaitez. Nous enverrons les communications aux deux.	Texte ouvert
13. Langue de communication préférée avec le SAAF		Choix unique : Anglais/Français/Espagnol
14. Site web de l'organisation (facultatif)	Si vous n'avez pas de site Web, laissez la case vide.	Texte ouvert
15. Identifiant de l'organisation sur les médias sociaux (facultatif)	Si vous n'en avez pas, laissez le champ vide.	Texte ouvert
16. Identifiant de l'organisation sur les médias sociaux 2 (facultatif)	Si vous n'en avez pas, laissez la case vide.	Texte ouvert
16a. Nom de l'organisation agissant en tant que sponsor fiscal		Texte libre (visible uniquement pour l'organisation qui a besoin d'un parrainage fiscal)

<p>16b. Nom de la personne de contact dans l'organisation du sponsor fiscal</p> <p>Prénom</p> <p>Nom de famille</p>		<p>Texte libre (visible uniquement pour l'organisation qui a besoin d'un parrainage fiscal)</p>
<p>16c. Adresse e-mail du sponsor fiscal</p>		<p>Texte libre (visible uniquement pour l'organisation qui a besoin d'un parrainage fiscal)</p>
<p>17. Où avez-vous entendu parler de cette opportunité de financement ? Choisissez toutes les réponses pertinentes.</p>		<p>Choix multiple, avec champ "autre".</p> <p>Newsletter du SAAF</p> <p>Courriels du SAAF</p> <p>Twitter</p> <p>Facebook</p> <p>Instagram</p> <p>Campagne Internationale pour un Avortement Sécurisé</p> <p>Inroads</p> <p>Recommandation</p> <p>Autre (prière de mentionner)</p>

Partie 3 : A propos de votre organisation

Question	Sous-titre de la question / Instructions	Options de réponse
18. Avez-vous reçu un financement du SAAF depuis septembre 2017?	<p>Si vous n'avez jamais reçu de subvention du SAAF, sélectionnez 'NON'.</p> <p>Si votre dernière subvention du SAAF a été accordée avant septembre 2017, sélectionnez "NON".</p> <p>Si vous n'êtes pas sûr, envoyez-nous un courriel à info@saafund.org.</p>	Oui/Non
19. Indiquez l'année de création de votre organisation	Nous voulons comprendre le nombre d'années pendant lesquelles vous avez été actif. Cette date peut être antérieure/différente à l'année d'enregistrement.	Numéro ouvert
20. Nombre d'employés rémunérés (à temps partiel ou à plein temps. Ne pas inclure les bénévoles)	Nous voulons avoir une idée de la taille de votre organisation. Veuillez ne pas inclure les bénévoles dans votre décompte.	Pas de personnel rémunéré 1-5 6-10 11-20 21-50 Plus de 50
21. Avez-vous du personnel dédié aux finances ?	Si vous répondez "NON", vous pouvez continuer avec la demande, mais vous devrez <i>vous assurer d'avoir</i> une personne chargée des finances si vous bénéficiez de la subvention.	Oui/Non

<p>22. Quel était le montant de la plus grande subvention internationale reçue par votre organisation au cours des 5 dernières années (le montant total de la subvention, indépendamment de la durée du contrat) ?</p>		<p>Case à cocher à choix unique :</p> <p>Nous n'avons jamais reçu de subvention internationale</p> <p>Moins de 10 000 USD</p> <p>Entre 10 000 et 50 000 USD</p> <p>Entre 50 000 et 100 000 USD</p> <p>Plus de 100 000 USD</p>
<p>23. Votre organisation dispose-t-elle d'un compte bancaire au nom de l'organisation ?</p>	<p>Si vous ne disposez pas d'un compte bancaire au nom de l'organisation, vous pouvez quand même faire une demande. Vous devrez cependant ouvrir un compte pour pouvoir recevoir les fonds car le SAAF ne fait pas de paiements sur des comptes personnels.</p>	<p>Oui/Non</p>
<p>24. Quand votre organisation a-t-elle été audité pour la dernière fois ?</p>	<p>Il n'est pas obligatoire d'avoir été audité dans le passé, mais si vous recevez des fonds du SAAF, vous devrez effectuer des audits organisationnels annuels.</p>	<p>Nous n'avons jamais été audités</p> <p>En 2021</p> <p>En 2020</p> <p>En 2019</p> <p>En 2018 ou avant</p>
<p>25. Quelle est l'expérience de votre organisation dans le domaine de l'avortement ?</p>	<p>Il n'y a pas de problème si votre organisation n'a jamais travaillé sur les questions d'avortement auparavant, car le SAAF peut offrir un soutien ?</p>	<p>Expérience significative. L'avortement est l'un des principaux domaines d'activité de l'organisation.</p> <p>Expérience limitée. Nous avons mené quelques activités, mais cela n'a pas été l'un des principaux</p>

		<p>domaines de travail de l'organisation.</p> <p>Ce sera la première fois que l'organisation travaille sur l'avortement.</p>
<p>26. Votre organisation est-elle dirigée et/ou menée par des femmes ?</p>	<p>Le SAAF finance également des organisations dirigées par des hommes et des personnes d'autres identités de genre. Mais la plupart de nos subventions vont à des organisations dirigées par des femmes. Par "diriger/mener", nous entendons avoir la capacité de prendre des décisions sur la stratégie organisationnelle et sa mise en œuvre.</p>	<p>Oui/Non/Autres (veuillez décrire)</p>
<p>27. Les membres de l'un des groupes ci-dessous sont-ils représentés au sein du leadership de votre organisation ? Choisissez toutes les réponses pertinentes.</p>	<p>Par leadership, nous entendons les personnes au sein de l'organisation qui ont la capacité de prendre des décisions sur la stratégie et sa mise en œuvre.</p> <p>Il n'est pas obligatoire que l'un de ces groupes soit représenté - nous souhaitons simplement comprendre la composition du leadership. Toutes les informations fournies sont traitées de manière confidentielle.</p>	<p>Choix multiple</p> <p>Personnes économiquement marginalisées ou vivant dans la pauvreté</p> <p>Populations indigènes</p> <p>Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés ou migrants</p> <p>Membres de la communauté LGBTI+.</p> <p>Personnes vivant avec un handicap</p> <p>Minorités raciales ou ethniques (dans le contexte local)</p> <p>Travailleurs du sexe</p> <p>Les jeunes</p> <p>Aucune de ces options</p>

		<p>Préfère ne pas révéler</p> <p>Membre de toute autre communauté qui, dans votre contexte local, est confrontée à des obstacles particulièrement élevés en matière d'accès à l'avortement (texte libre).</p>
--	--	---

Partie 4 : Le travail et les valeurs de votre organisation

Question	Sous-titre de la question / Instructions	Options de réponse
28. Qu'est-ce qui motive votre organisation à faire le travail que vous faites (max 300 mots)		Texte ouvert
29. De quelle réalisation de votre organisation êtes-vous fier ? (300 mots maximum)		Texte ouvert
30. Quelles sont les principales stratégies de votre organisation ? Par stratégies, nous entendons COMMENT votre organisation travaille pour		Texte ouvert

atteindre ses objectifs (500 mots maximum).		
31. Pourquoi travaillez-vous (ou voulez-vous travailler) sur l'avortement ? Il n'y a pas de problème si vous n'avez jamais travaillé sur l'avortement auparavant, mais dites pourquoi vous pensez que c'est important pour vous de le faire (300 mots maximum).		Texte ouvert
32. Dans votre contexte, quel est le rôle unique de votre organisation dans le travail sur l'avortement ? Si vous n'avez jamais travaillé dans le domaine de l'avortement, veuillez expliquer le rôle que votre organisation pourrait jouer dans le cadre de cette subvention (300 mots maximum).		Texte ouvert
33. Comment votre organisation aborde-t-elle les inégalités de genre dans votre contexte ? (300 mots maximum)		Texte ouvert

PARTIE 5 : PROPOSITION DE SUBVENTION AU SAAF

Question	Sous-question/Instructions	Type de champ
34. Date proposée de fin de projet (visible uniquement pour les organisations partenaires actuellement subventionnées par le SAAF)	La subvention débutera le 1er juillet. Veuillez-vous référer au document d'orientation pour plus d'informations	30 juin 2023 31 décembre 2023 30 juin 2024 31 décembre 2024 30 juin 2025 31 décembre 2025 30 juin 2026
35. Date de fin proposée (visible uniquement pour les organisations qui n'ont pas encore bénéficié de subventions du SAAF)	La subvention débutera le 1er octobre. Veuillez-vous référer au document d'orientation pour plus d'informations	30 septembre 2023 31 mars 2024 30 septembre 2024
36. Montant total demandé (US\$)	Le montant total que vous pouvez demander dépend de la durée de la subvention et de votre relation antérieure avec le SAAF. Veuillez vous référer au document d'orientation pour plus de	Numéro

	détails. Les organisations invitées à soumettre une proposition complète proposeront alors un budget.	
37. Domaines de travail dans le cadre de cette subvention	<p>Veuillez en choisir au maximum DEUX (ceux qui s'appliquent le mieux).</p> <p>Nous savons que vous pouvez en faire plus en tant qu'organisation, mais nous voulons savoir sur quoi vous comptez vous concentrer en utilisant ce financement.</p>	<p>Case à cocher permettant une sélection multiple</p> <p>Choisissez les deux qui vous conviennent le mieux</p> <p>Prestation de services d'avortement dans un cadre clinique [cela inclut les cliniques et les hôpitaux, les cliniques mobiles ou les centre de soins de santé dans les camps, mais pas la fourniture de médicaments d'avortement par les pharmacies]</p> <p>Accompagnement / Soutien à l'avortement autogéré</p> <p>Ligne verte/hotline sur l'avortement</p> <p>Plaidoyer pour un changement légal ou réglementaire</p> <p>Campagne publique</p> <p>Création et partage de connaissances</p> <p>Changement des normes sociales, des attitudes et des comportement</p> <p>Renforcement des réseaux / Création de mouvements</p> <p>Autre (texte libre)</p>
38. Quels sont les principaux groupes de personnes qui bénéficieront de votre travail ? (200 mots maximum)		Texte ouvert

PARTIE 6 : RESULTATS ATTENDUS

Vous pouvez proposer entre 1 et 5 résultats

<p>39. Quel est le problème que votre organisation s'efforcera de résoudre <u>grâce à cette subvention (500 mots) ?</u></p>		
<p>40. Résultat 1 : [Écrivez le résultat attendu d'ici la fin de la période de subvention. N'expliquez pas ici comment ce résultat sera atteint]. (60 mots) _____</p> <p>41. Logique de changement pour le résultat 1 : Veuillez expliquer comment vous pensez que votre travail mènera à ce résultat. Ne vous contentez pas d'énumérer des activités ici, mais expliquez comment votre travail va créer un changement. (600 mots)</p> <p>_____</p> <p>42. Avez-vous un autre</p>	<p>Veuillez vous référer au guide</p>	<p>Texte ouvert, avec logique de saut</p>

<p>résultat à proposer ?</p> <p>Oui</p> <p>Non</p> <p><u>Et ainsi de suite JUSQU'À 5 RÉSULTATS</u></p>		
<p>Question finale : Si vous avez des commentaires supplémentaires sur la manière dont votre travail vise à atteindre les résultats que vous avez énumérés, veuillez les partager ici (300 mots).</p>		<p>Texte ouvert</p>